SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 50.

De S^t. Domingue.

Prix des Marchandiſes de la Colonie.

Au Port au Prince, le 24 Février 1768, le ſucre blanc, de la premiere qualité, de 50 à 52 liv.; celui de la ſeconde, 48 liv.; celui de la troiſième, de 42 à 45 liv.; le commun, 36 liv.; le brut, de 26 à 27 liv.; l'indigo bleu, 7 liv. 10 ſols; le cuivré, de 6 à 7 liv.; le café nouveau, de 19 à 20 ſols; le coton, de 160 à 170 liv.

A Leogane, le même jour, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 50 à 54 liv.; celui de la ſeconde, de 46 à 50 liv.; celui de la troiſiéme, 42 liv.; le commun, 36 livres; le brut, 26 livres; l'indigo bleu, 6 livres 10 ſols; le cuivré, de 5 livres 15 ſols à 6 liv.; le café nouveau, de 19 à 19 ſols 6 deniers; le coton, de 175 à 180 liv.

A Saint Marc, le 26, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 50 à 55 liv.; celui de la ſeconde, de 40 à 45 liv.; celui de la troiſième, de 36 à 40 livres; le brut, de 26 à 27 liv.; le café nouveau, de 18 à 19 ſols; le vieux, de 16 à 17 ſols; le coton, 150 liv.

Au Cap, le 29, le ſucre blanc de la premiere qualité, de 65 à 66 liv.; celui de la ſeconde, de 54 à 58 liv.; celui de la troiſiéme, de 44 à 52 liv.; le commun, de 32 à 40 liv.; le brut, de 27 à 30 liv.; l'indigo bleu, de 7 à 8 livres; le cuivré, de 5 livres 15 ſols à 6 livres 5 ſols; le café nouveau, de 19 à 21 ſols; le vieux, de 16 à 18 ſols; le coton, 150 à 160 livres; les cuirs, de 7 liv. 10 ſols à 8 livres; les piaſtres gourdes, 36 pour cent.

Prix *des marchandiſes de France.*

Au Port-au-Prince, ledit jour 24 Février 1768, le vin vieux, de 150 à 160 liv.; le nouveau, 140 liv.; la farine de Moiſſac de la premiere qualité, 60 liv.; la commune, de 45 à 50 liv.; le bœuf ſalé, 72 liv. *le baril*; le petit ſalé, 30 livres *l'ancre*; l'huile, 24 livres *la cave*; le ſavon, 70 livres *le cent.*

A Leogane le même jour, le vin, de 150 à 160 livres; la farine de Moiſſac de la premiere qualité, de 60 à 65 liv.; la commune, 48 liv.; le bœuf ſalé, 75 liv. *le baril*; le beurre, 18 ſols *la livre*; le petit ſalé, 27 liv. *l'ancre*; l'huile, 24 liv. *la cave*; le ſavon, 80 liv. *le cent.*

A Saint Marc, ledit jour 26, le vin vieux, 180 liv.; le nouveau, de 150 à 160 liv.; la farine de Moiſſac, de la premiere qualité, 70 livres; la commune, 50 liv.; le bœuf ſalé, 72 liv. *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 36 livres *l'ancre*; le beurre, de 20 à 25 ſols *la livre*; l'huile, de 30 à 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 90 à 110 liv. *le cent.*

Au Cap, ledit jour 29, le vin vieux, de 150 à 180 liv.; le nouveau, de 110 à 140 liv.; la farine de Moiſſac de la premiere qualité, de 60 à 66 liv.; la commune, de 48 à 55 liv.; le bœuf ſalé, de 60 à 70 l. *le baril*; le petit ſalé, de 30 à 33 liv. *l'ancre*; le beurre, de 18 à 20 ſols *la livre*; l'huile, de 21 à 36 liv. *la cave*; le ſavon, de 70 à 75 liv. *le cent.*

Cours du Fret.

Au Port au Prince, le ſucre blanc, 12 den.; le brut, de 12 à 13 den.; l'indigo, de 24 à 27 den.; le café, 18 den.; le coton, de 36 à 40 deniers.

A Leogane, le ſucre blanc, 12 deniers; le brut, 13 den.; l'indigo, de 21 à 27 deniers; le café, de 15 à 16 deniers; le coton, de 36 à 40 deniers.

A Saint Marc, le ſucre blanc 12 den.; le brut, 14 deniers; l'indigo, 30 deniers; le café, de 15 à 16 deniers; le coton, 48 deniers.

Au Cap, le ſucre blanc, de 10 à 12 den.; le brut, de 13 à 16 den.; l'indigo, de 24 à 36 den. le café, de 14 à 18 den. le coton, de 28 à 30 den.

Du Havre, *le 12 Juin 1768.*

Arrivée *de Navires.*

Du 7 au 12 Juin 1768, il eſt entré dans ce

(a) *Ce Navire eſt de retour de la Côte de Guinée; il étoit parti du Havre pour ce voyage le 3 Septembre*

Port 7 Navires François & 2 Etrangers ; ſçavoir, des premiers, la *Diane*, (a) Capit. *Vannier* ; l'*Aimable Genevieve*, (b) Capit. *le Golfe*, venants tous deux du Cap avec ſucre, café, indigo, &c. ; les *Deux Freres*, Capitaine *Jean Turbé*, de l'Iſle Dieu, venant de la Foſſe en Poitou ; le *Papillon*, auſſi de l'Iſle Dieu, ainſi que le ſuivant, Capitaine *Luc Moiſeau* ; le *S. Eſprit*, Capitaine *Jean Michaud*, venants tous deux de Nantes ; le *Gonidec*, Capitaine *Violant*, d'Audierne, venant de ce même endroit ; le *Symbole de la Paix*, Capit. *Bequet*, venant de Marans, tous chargés de froment, ſeigle, avoine, orge & feves ; des Etrangers, la *Nouvelle Compagnie*, Capit. *Lacharias Sinoor*, de Maesſluys, venant de Schiedam, chargé de ſeigle ; le *Pénitent*, Capitaine *Femult*, Anglois, venant de Wittehawen, en Angleterre, chargé de 202 boucauts de tabac pour Paris.

Départ de Navires.

Il eſt ſorti du même Port, dans le même eſpace de temps, 1 Navire François & 3 Etrangers ; ſçavoir, le *Romain*, Capitaine *Poitevin*, allant à Rouen avec le reſte de ſon chargement de Bordeaux ; la *Jeune Marie*, Capitaine *Jelle de Boer*, allant à Amſterdam ; la *Dame Cecile*, Capitaine *Janſen*, allant à Hambourg, chargés tous deux de ſucre, café, cacao & un peu d'indigo ; la *Demoiſelle Marie*, Capitaine *Claas de Jong*, allant à Roterdam, chargé de bois de campêche.

DE L'ORIENT.

Le Vaiſſeau de la Compagnie des Indes, le *Beaumont*, eſt entré dans ce Port le 10 Juin 1768, venant de la Chine, & chargé de thé, rottins, ſquine & ſoieries diverſes.

On attend de jour en jour l'arrivée de la Flute l'*Outarde*, venant de l'Iſle de France.

DE BAYONNE.

Exportation.

Du 23 au 31 Mai 1768, il a été exporté de cette Ville, par 2 Bâtimens Eſpagnols, 1 Hollandois & 4 François, les marchandiſes ſuivantes ; ſçavoir, pour *Louanco*, 800 conques de bled d'Inde ; pour *Saint-Ander*, 800 conques dito ; pour *Seville*, 2570 pieces de bois d'orme ; pour *Nantes*, 73 pains 85 milliers de réſine, 45 bariques 48 demi-barils de goudron, 10 balles de réglisſe & 200 planches de pin ; pour *Vannes*, 28 milliers de réſine & 2500 planches de pin ; pour *Hennebon*, 73 milliers de réſine & 150 planches de pin.

Importation.

Il eſt entré dans ce même Port, & dans le même eſpace de temps, 4 Navires Eſpagnols, dont 3 venants de Saint-Jean-de-Luz & 1 de Saint-Sébatien ſur leſt en ſable, & 5 François, dont 1 venant de Saint-Ander, 1 de l'Orient, tous deux ſur leſt en pierre, 1 de Saint-Ogne avec 3000 citrons, 1 du Havre avec 260 balles de lin, & 1 de Saint-Gilles avec 25 muids de ſel.

DE MARSEILLE.

Arrivée de Navires.

Du 1 au 6 Juin 1768 il eſt entré dans ce Port 37 Bâtimens François & 9 Etrangers ; des premiers, 2 venoient du Cap François ; ſçavoir, le *Duc de Choiſeul*, Capitaine *François Rouden*, de Marſeille ; & la *Parfaite Union*, Capitaine *Jean-Louis Abeille*, de la Ciotat ; les autres venoient de la Rochelle, de Lisbonne, de Saint Pierre & Miquelon, de Cadix, de Souſſe, de Sainte-Croix en Barbarie, de Tripoli, de Seide, d'Alexandrette, d'Alexandrie, d'Acre, de Salonique, de Corron, de Majorque, de Mahon, de Carthagene, de Caſtellamare, d'Almerie, d'Amalmazaron, d'Alicante, de Naples, de Civita Vechia, de Livourne, de Sardaigne, de Corſe, de Genes, de Nice, de Collioure, de Pont, d'Aiguemortes, d'Agde & de Frejus, chargés de diverſes marchandiſes.

1766, *& il eſt revenu du Cap en 55 jours de traverſée.*

(b) *Ce Bâtiment, qui étoit parti du Havre le 13 Juin 1767, ſous le commandement du Capitaine* le Tellier, *a perdu ce Capitaine, qui eſt mort dans ſon voyage en allant ; le Navire a été 66 jours dans ſa traverſée de retour, & il eſt entré de relâche dans la Baye Saint Yves en Angleterre, où il a reſté 36 heures.*

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traverſiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de Knapen, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE*,
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.
ANNÉE 1768. Du Samedi 25 Juin.

AGRICULTURE.

COLONIES ANGLOISES.

Extrait d'une Lettre de Charles-Town, en date du 21 Mars.

LE Capitaine Baſton, venant de Saint-Auguſtin, nous apprend qu'il y eſt arrivé un *Sénault* de la *Nouvelle-Yorck*, qui avoit à bord pluſieurs Colons Irlandois. Le Capitaine Baſton a remonté avec ſon Sénault la riviere Saint-Jean juſqu'à 140 milles pour viſiter quelques nouveaux établiſſemens qui ſe forment le long de cette riviere.

EXTRAIT

D'une Lettre d'un Particulier établi dans la Floride orientale.

Je vous informe avec le plus ſenſible plaiſir de la ſalubrité & fertilité de ce pays. Quantité de gens y arrivent d'Angleterre & des Colonies voiſines pour s'y établir. Leur principale culture eſt de riz, de maïs & de coton. Mon Agent a déjà commencé un établiſſement ſur les bords de la riviere de Saint-Jean, & il y occupe 30 Négres & Blancs. Le pays eſt très-propre à la culture du riz & du coton. La riviere vis-à-vis de ſa maiſon a deux lieues de large, & eſt bien fournie de poiſſons, les forêts adjacentes ſont remplies de gibier & d'oiſeaux ſauvages, de maniere qu'il y mene une vie très-agréable, toutes les choſes dont il a beſoin venant par eau juſqu'à ſa porte. Nos troupes diſperſées dans la Province n'ont pas perdu depuis quinze mois un ſeul homme par maladie, & les Médecins de Saint-Auguſtin, n'ont rien à faire.

On eſſaie dans la partie méridionale de la Province, de cultiver les cannès à ſucre, & l'on ſe flatte d'y réuſſir, ainſi que pour les vignes qui viennent ſans culture.

DE ROTERDAM *le 3 Juin.*

État des Navires qui mettront à la voile de la Meuſe, pour la pêche du hareng, & pour celle de baleine.

	HARENG.	BALEINE.
De Roterdam.	2	4
Schiedam.	10	6
Du Port de Delft.	7	3
Vlaardingen	61	68
Maaſluys.	12	72
Brielle.		2
	92	155

Huit Pêcheurs du hareng doivent revenir à Vlaardingen.

Un de Vlaardingen ira en droiture à Hambourg.

Quatre rentreront à Maaſluys.

Total, 13 Pêcheurs du hareng de la Meuſe.

Les Navires ſuivans de la Hollande ſeptentrionale, mettront cette année à la voile.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

	Hareng.	Baleine.
D'Enkuyſen.	41	2
De Ryp.	15	
	56	2

Trois Pêcheurs de hareng rentreront à Enkhuyſen.

Un ira en droiture à Hambourg.

Total, quatre Navires de la Hollande ſeptentrionale.

Les Navires qui feront voile tant de la Meuſe que de la Hollande ſeptentrionale, montent à 148 Pêcheurs de hareng & 157 pour l'Iſlande ou la pêche de la baleine. Les Pêcheurs de hareng ont mis à la voile le 15 Juin. Ceux deſtinés pour l'Iſlande ont commencé à partir le 15 Avril, & les derniers ſont partis le 15 de Juin.

ETAT du prix commun du Froment réduit au ſeptier de Paris, & prix communs du pain & des fourrages pendant le mois de Mai 1768 dans les GE'NE'RALITE'S *de*

AMIENS.				MONTAUBAN.				ROUEN.				AUCH.			
Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.			Lieux des Marchés.	Prix.		
	l.	ſ.	d.		l.	ſ.	d.						l.	ſ.	d.
Abbeville.	29	4	6	Cahors.	21	18	5	Andely.	29	4	3				
Amiens.	30	11	3	Cauſſade.	24	10		Caudebec.	30	5	4	Auch.	20	10	7
Boulogne.	32*			Figeac.	20	13	9	Dieppe.	30			Auvillars.	16	17	6
Calais.	29	16	6	Gourdon.	19	11	3	Eu.	32	10	1	Beaumont.	20	8	11
Doullens.	31	13	8	Lauzerte.	22	7	7	Evreux.	29	16	4	Fleurance.	16*	15	
Montdidier.	29	11	6	Milhau.	24			Giſors.	31	14	8	Girons.	17	12	6
Peronne.	28*	6	1	Moiſſac.	21	17	6	Le Havre.	31	4		Grenade.			
St. Quentin.	28	6	5	Montauban.	18	19	2	Lions.	33			Layrac.	19	12	
S. Vallery.	29	19	11	Murdebarrez.	18*	16		Magny.	31			Iſle Jourdain.	21*	6	9
				Rhodez.	21	17	6	Montiviliers				Mirande.	17		
				Ste. Affrique.	25*	7	9	Neufchatel.	35	12	6	Montrejau.	17		
				St. Antonin.	21	15		Pont-de l'Arche.	30	8		Muret.	21	5	
				Villefranche.	21	4	10	Pont-Audemer.	36*	8		Nogaro.	17	7	1
								Pont-l'Ev.	26*	6	7	Tarbe.	16	17	6
								Rouen.	33	2	6				
Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.				Prix Communs.			
From. le ſep.	29	16	7	From. le ſep.	21	15	3	From. le ſep.	31	8	9	From. le ſep.	17	14	4
Pain la liv.		3	10	Pain la liv.		2	4	Pain la liv.		3	8	Pain la liv.		2	2
Avoine le ſ.	7	19	10	Avoine le ſ.	7	12	4	Avoine le ſ.	8	4	1	Avoine le ſ.	9	5	1
Foin le q.	1	5	3	Foin le q.	2	16	11	Foin le q.	1	13	4	Foin le q.	3	7	10
Paille le q.		15	2	Paille le q.	1	4	7	Paille le q.	1	1	8	Paille le q.	1	3	1

Culture du Bouleau,

Par M. Formanoir de Palteau.

Si la terre eſt argilleuſe & froide, le bouleau s'y plaira mieux que tout autre bois. Quoiqu'il ſoit peu eſtimé pour brûler, il eſt très-bon pour faire du cercle, donne du charbon aſſez bon, & ſe vend cher lorſqu'il eſt aſſez gros pour faire des ſabots. Il vient d'ailleurs deux fois plus promptement que le chêne, coute peu à planter, réuſſit preſ-

que toujours dans les terreins qui lui conviennent, ne craint ni la gelée ni le hanneton, ni la chenille, & n'exclud point le chêne & autres bois. On peut, au mois de Mars, ſemer à la volée du gland entre les bouleaux qui ſont repris. Ceux-ci abritent le chêne dans ſa naiſſance, le garantiſſent des gelées & des coups de ſoleil. Le jeune chêne ſe plaît dans cette poſition, par ſucceſſion de temps il prend le deſſus.

J'oubliois de dire qu'on préfere l'écorce du bouleau à celle du chêne pour tanner le maroquin.

La façon la moins couteuſe de le planter eſt d'employer des Pionniers qui en trois ou quatre coups de leurs groſſes pioches, font de quatre en quatre pieds des trous ſuffiſans pour recevoir un plant de bouleau. Si le terrein n'eſt pas trop couvert de bruyeres, ils en feront chacun 1000 ou 1200 au moins par jour; j'ai eu des Ouvriers qui m'en ont fait juſqu'à 1800 chacun. On les fait ſuivre par un homme qui a une bêche, & un petit garçon chargé d'un paquet de plant. L'homme commence par tirer du trou une bêchée de terre menue, l'enfant y place un plant, le Planteur couvre la racine avec la terre menue qu'il a ſur ſa bêche; il ſe ſert enſuite de cet inſtrument pour hacher le gazon, s'il y en a, le pouſſe ſur le plant, & l'enfant le foule légerement avec le pied. Ils rempliſſent ainſi à eux deux autant de trous que le Pionnier en peut faire. Il entre environ deux milliers de plants par arpent.

Le millier de plant tous frais faits coute 3 ℔ 4 ß, ſçavoir; pour le Pionnier, 1 ℔; pour le Planteur, 16 ß; pour le Serveur, 8 ß; pour l'achat du millier de plant, 1 ℔.

Si le friche n'eſt pas vieux, & ſi l'on a de bons Ouvriers, l'ouvrage peut aller plus vîte.

Si la terre ſe remue aiſément à la charrue, on peut encore tirer une raye profonde de quatre pieds en quatre pieds, on évitera par-là les frais de Pionniers; le Planteur tirera une bêchée de terre du fond de la raye, le Serveur y placera ſon plant qui ſera recouvert de la terre que la charrue aura jettée à côté. Cette façon ne ſeroit moins couteuſe que dans le cas où l'on auroit des chevaux à ſoi, & où l'on voudroit mettre le plant plus ſerré.

Un point eſſentiel eſt que le plant ſoit bon, bien enraciné, & le plus gros qu'il ſe pourra; il eſt de nature à s'éventer facilement; pour éviter cet inconvénient, il faut à meſure qu'on l'arrache, le couvrir avec des hardes ou de l'herbe, & l'enterrer tous les ſoirs très-ſoigneuſement par petits paquets, de façon que le vent, la gelée, ni le ſoleil, ne puiſſent y pénétrer.

Il eſt à craindre que les gens qui l'arrachent ne lui laiſſent paſſer la nuit à l'air. S'ils ſe trouvent dans le voiſinage, il faut les obliger à l'apporter tous les ſoirs dans l'atelier, afin de le faire enterrer devant ſoi. Si on le fait venir de loin, il faut, pour bien faire, avoir dans le pays où on l'arrache, quelqu'un de confiance qui y veille de près. On ne peut prendre trop de précautions contre l'infidélité des Ouvriers ſur ce point.

On doit avoir l'attention de mettre le plus beau plant ſur les levées des foſſés qui entourent la plantation; il y trouvera un double fond, & une terre remuée qui le fera profiter très-promptement, & le mettra en état de produire au bout d'un petit nombre d'années de la graine, qui tranſportée par le vent à travers la piece, y levera & remplira le bois.

J'ai vu 12 bouleaux épars en 8 arpens de terreins vuides, bien foſſoyé, ſe garder, ſe ſemer & remplir l'eſpace de façon qu'au bout de dix ans, il n'étoit pas poſſible d'y paſſer.

NOTA. *Il auroit été à deſirer que M. Palteau nous eût donné un apperçu du produit du bouleau, & qu'il eût dit au bout de quel temps on peut commencer à en tirer quelque profit; enfin, à quels différens uſages on peut employer cet arbre & ſes petits branchages.*

SOLUTION

D'une queſtion d'Agriculture, par M. D. N. E.

J'ai lu dans votre feuille, (a) Meſſieurs, qu'un Cultivateur deſiroit ſçavoir, s'il pouvoit s'oppoſer au droit de la *vaine pâture* ſur les prairies artificielles qu'il a formées, &

(a) *Gazette du 10 Mai N°. 38, p. 370.*

s'il ſe trouve une loi nouvelle relative à cet objet.

Je ne connois pas encore de légiſlation particuliere au cas de ce Cultivateur, ou du moins je l'ignore; il me ſemble que la Loi rurale connue & ſuivie, peut y avoir une parfaite application.

Votre Cultivateur habite ſans doute un Pays où la Coutume permet à tout le monde l'uſage de la *vaine pâture*, où le Seigneur n'a pas le droit de l'affermer ou de la défendre. (*b*)

Il paroît encore que ce Cultivateur s'eſt conformé à la Loi; qu'il n'a employé en prairies que l'étendue de terrein permis.

Il ſemble auſſi que ce Cultivateur ne peut être autoriſé par ſa Coutume à clore ſes héritages mis en prairies artificielles, afin d'empêcher par-là l'uſage du pacage.

Ces faits poſés, voici, Meſſieurs ce que l'ancienne Loi établit.

On y voit que les terreins aſſujettis à la *vaine pâture* ſont non-ſeulement les chemins publics, les terres à grains & les prés, mais encore les guerets, les jacheres, les terres en friches & tous les autres héritages; que l'exercice de ce droit n'eſt permis qu'après l'enlevement des grains du champ, ou bien lorſqu'il n'y a plus ſur le terrein aucune ſemence ni fruit.

On entend par *ſemence & fruit*, pour ce qui regarde les bleds, les avoines, *&c. &c.* leurs ſemailles, leurs plantes ſur pied, en javelles ou en gerbes, & pour ce qui regarde les prairies, les herbes ſur pied, en javelles, en mottes & en bottes, ſoit premiere ou ſeconde coupe; en un mot la Loi veut que le pacage ne ſoit permis qu'autant que le terrein eſt dans un *état de ſtérilité.* (*c*)

S'il en eſt ainſi pour les prairies naturelles, il en doit être de même pour celles artificielles dont la néceſſité a introduit l'uſage; celles-ci ſont formées pour ſuppléer à l'inſuffiſance des productions des autres. Si elles ont un même but, pourquoi vouloir que leurs productions ſoient d'une pire condition?

» L'emploi du terrein en prairie artificielle, » diminue, *dira-t-on*, l'étendue de la vaine » pâture; » mais cette diminution ne ſera que pour un temps, ſa production doublant le pacage dans la ſaiſon de la diſette, (*d*) elle dédommage par conſéquent la perte précédente. D'ailleurs, les terreins ſur leſquels on a enlevé les récoltes des grains, ſuffiſent dans les premiers moments pour le pacage; plus ce terrein eſt étendu, & plus la production en eſt prodiguée, (*e*) & il eſt reconnu que l'on doit avoir bien plus de diſette de pacage, quand il ne ſe trouve point de prairies artificielles, ſur le terrein d'une Communauté.

Telles ſont, Meſſieurs, les réflexions que j'ai faites ſur la demande de votre Cultivateur de prairies artificielles, je ſouhaite qu'elles puiſſent le ſatisfaire. D. N. E.

MÉMOIRE

Sur l'hydropiſie épidémique qui ſurvient ſur la fin de l'hyver & au commencement du printemps aux moutons, dans le Bas-Limouſin. Par M. Gros, Maître en Chirurgie, ancien Chirurgien Major des Armées du Roi, & de la Société Royale d'Agriculture au Bureau de Limoges.

M. Gros examine d'abord dans ce Mémoire la nature du mouton, & en conſéquence il indique la nourriture qui lui convient le mieux. Il parle enſuite du ſol de

---

(b) *Dans quelque Coutume le Seigneur tire une rétribution ou une redevance de ce droit, lorſqu'il l'afferme en tout ou en partie, & c'eſt ce qui eſt appellé vulgairement* droit de blaire.

(c) *V. Loyſel, inſtit. liv. 2, tit. 2, N°. 18. Lettres-patentes du 11 Décembre 1724, la Coutume d'Orléans qu'on ſuit en pareil cas, art. 154.*

(d) *Les beſtiaux ayant fourragés à la fin de Juillet, en Août, Septembre & au commencement d'Octobre, les terreins qui ont été ſemés en bled, &c. ils trouveront à la fin d'Octobre, de Novembre & de Décembre, ſi pour lors on met encore les beſtiaux dehors, de quoi ſe repaître.*

(e) *On prouve ce fait par l'uſage où l'on eſt d'attacher les beſtiaux que l'on mene dans les pâtures naturelles, ou bien de diviſer ces pâtures en différentes parties. Si l'on y lâchoit les animaux, & qu'on les y laiſſât en liberté, bientôt la production de la pâture la plus étendue ſeroit perdue.*

l'Élection de Brive, & il trouve dans la qualité & l'expoſition de ce ſol la cauſe de l'hydropiſie des moutons de cette contrée. Il ne ſe contente pas d'en faire l'analyſe, il en donne en même-temps la curation & les moyens de la prévenir. Il termine enfin ſon Mémoire par différentes conſidérations relatives au ſoin qu'on doit avoir des troupeaux. M. Gros a traité cette matiere en Phyſicien, en homme de l'Art qui eſt éclairé, & nous ne doutons pas que ceux qui s'occupent du ſoin des troupeaux, ne ſoient très-ſatisfaits d'un pareil ouvrage. Tout le monde conviendra qu'on ne ſçauroit trop écrire ſur une matiere qui fait une partie de la richeſſe d'un Propriétaire, ou qui peut tout d'un coup lui cauſer un grand dommage. L'étendue de ce Mémoire utile nous engage à le deſtiner pour le Journal du mois de Juillet prochain, & il eſt actuellement ſous preſſe.

Nous ajouterons que quoique ce Mémoire ne paroiſſe fait que pour l'Élection de Brive, on peut en tirer divers avantages pour les autres pays, en ſe conduiſant en conſéquence du climat & de la qualité du ſol.

SECONDE PARTIE

Un Mémoire ſur l'éducation des Abeilles. Par M. Ducarne de Blangi.

On a beaucoup écrit ſur les vers à ſoie, & l'on pourroit même dire que la matiere eſt épuiſée, mais il n'en eſt pas de même pour ce qui concerne les abeilles ; il reſte encore bien des ſujets ſuſceptibles de grands éclairciſſemens. La cire & le miel que nous fourniſſent ces précieux inſectes, ſembleroient cependant devoir nous porter naturellment à nous en occuper, & c'eſt une partie de l'agriculture la plus négligée. Si l'on parvenoit enfin à bien connoître tout ce qui eſt eſſentiel pour bien conſerver ſes abeilles, il y a lieu de croire que le nombre des ruches ſe multiplieroit conſidérablement en France ; mais ceux qui ont voulu tenter cette économie ruſtique, s'en ſont dégoutés par les pertes conſidérables qu'ils ont faites. M. Ducarne de Blangi, plus patient, a ſouffert de grandes pertes pendant vingt ans ; & au lieu de ſe rebuter, il en a profité pour étudier à fond la nature de l'abeille, la cauſe des différentes maladies auxquelles elle eſt ſujette, les moyens de les conſerver ſaines & ſauves pendant l'hyver. Enfin, la maniere de les conduire au printemps, ſaiſon critique pour ces animaux qui ont été enfermés pendant tout l'hyver. Cette méthode nouvelle eſt un réſultat de toutes celles qu'on a ſuivies juſqu'à préſent. M. Ducarne en a diſtingué ce qui étoit bon de ce qui pouvoit nuire, il a modifié, retranché, ajouté, ſuivant que l'expérience lui a démontré la néceſſité de le faire.

On a vu la premiere partie de ſon Mémoire dans le Journal de Mars 1768, & le public a paru en être ſatisfait. Il vient de nous envoyer la ſeconde partie dont nous ne croyons pas devoir différer la publication. On la trouvera dans le Journal de Juillet prochain.

ANNONCE DE LIVRE.

M. Bouvier, ancien Capitaine de Navire, a compoſé pour ſon utilité, pendant ſes voyages en Amérique, un ouvrage où il traite à fond les racines quarrées & cubes, avec une table depuis 12 pouces de longueur ſur 6 pouces de largeur, & ſur 6 pouces de profondeur, juſqu'à 5 pieds de long ſur 5 de large & 5 de profondeur. Par le ſecours de cette table, on trouve ſur le champ les cubes en pieds, pouces, lignes & points ; & l'on a par ce moyen, qui eſt de la plus grande utilité, la réduction des dimenſions quelconques. Les Armateurs, Freteurs & Commiſſionnaires de marchandiſes pour le commerce maritime, pourront calculer plus facilement & plus promptement les tonneaux, & gagneront par conſéquent un temps dont la perte eſt toujours ſenſible dans le commerce.

L'Auteur, avant que de faire imprimer ſon manuſcrit, voudroit être au moins aſſuré de retirer ſes frais. Il ne demande point d'argent d'avance, comme dans la plupart des ſouſcriptions, il prie ſeulement MM. les Négocians, qui ſeroient bien aiſes de ſe procurer ſon ouvrage, de ſe faire inſcrire ; ils ne ſeront obligés de payer que lorſqu'on leur livrera l'imprimé. Le prix ſera de 40 ß. M. Bouvier ne mettra ſon livre ſous preſſe

que lorſqu'il aura un nombre ſuffiſant de Souſcripteurs pour les frais d'impreſſion, & il en avertira le public par la voie de cette Gazette.

Il faudra s'adreſſer au Havre à M. Bouvier, ancien Capitaine de Navire.

COMMERCE.

EXTRAIT

Des Gazettes Angloiſes du 9 Juin 1768.

ON prétend qu'il y a ſur le tapis un projet qui doit être mis ſous les yeux du Parlement au mois de Novembre prochain, pour arrêter efficacement & entiérement les menées deſtructives des Monopoleurs du poiſſon; article qui fait une partie ſi néceſſaire des beſoins de la vie. Le moyen que l'on propoſe pour cet objet eſt d'ouvrir le Port de Londres aux Étrangers auſſi bien qu'aux Nationaux; en conſéquence il ſera libre à toutes ſortes de perſonnes d'y porter du poiſſon, & de l'étaler au marché de *Billingſgate*. Il y aura auſſi des peines très-ſéveres contre quiconque oſera anticiper ce marché en envoyant acheter ce poiſſon à *Graveſend*, *&c.* ou ſera ſurpris jettant à la mer une quantité de poiſſon pour en hauſſer le prix ainſi que c'eſt d'uſage. Une loi auſſi ſalutaire cauſeroit une ſatisfaction univerſelle aux Habitans de cette Métropole, & on ne doute point que ſes Repréſentans ne s'emploient à la faire recevoir.

SUITE *des Lettres-patentes du Roi, qui accordent à l'Iſle de Cayenne & à la Guyane françoiſe, la liberté de commerce avec toutes les Nations, pendant douze ans.*

ARTICLE DEUX.

Les Navires François qui partiront des Ports de France pour aller en ladite Iſle de Cayenne, pourront y porter toutes marchandiſes quelconques, en payant également le droit d'un pour cent.

III. Les Navires François qui, du Port de ladite Iſle de Cayenne, feront directement leur route dans les Port de France où il eſt permis d'armer pour les Colonies Françoiſes, pourront charger toutes ſortes de denrées & marchandiſes du cru des Colonies, ſans payer de droit de ſortie; mais afin d'aſſurer leur arrivée en France dans un des Ports permis pour le commerce des Iſles & Colonies Françoiſes, ils ſeront expédiés par acquit-à-caution, lequel contiendra toutes les marchandiſes du chargement, pour en être, les droits du domaine d'Occident, payés à leur arrivée en France, en la maniere accoutumée.

IV. Ledit acquit-à-caution ſera déchargé en la maniere accoutumée, lors de l'arrivée deſdits Navires dans les Ports de France, & faute de rapporter ledit acquit-à-caution déchargé, dans les délais portés par icelui, la caution ſera pourſuivie ſolidairement avec l'Armateur du Navire, & les marchandiſes de ſon chargement ſeront ſaiſies, avec amende de trois cents livres, argent de France, ſauf le recours contre le Capitaine.

V. Les Navires François qui voudront aller des Iſles & Colonies Françoiſes en ladite Iſle de Cayenne, ne pourront partir que d'un des Ports deſdites Iſles & Colonies où il y aura Bureau de notre domaine; de même les Navires François qui auront chargé des marchandiſes dans ladite Iſle, ne pourront arriver aux Iſles & Colonies Françoiſes, que dans les Ports où il y aura également Bureau de notre domaine.

VI. Les Navires François qui partiront des Iſles & Colonies Françoiſes, pour ſe rendre en ladite Iſle de Cayenne, ne pourront charger que des ſyrops & taffia, & des marchandiſes apportées de France; & ſi lors de la viſite faite avant, pendnt ou après le chargement ou le déchargment, il ſe trouvoit ſur leſdits Navires, d'autres marchandiſes que celles déſignées par le préſent article, veut Sa Majeſté qu'il ſoit procédé à la ſaiſie des Navires & des marchandiſes de leur chargement, par les Officiers de l'Amirauté, & que la confiſcation du tout, ſoit prononcée, avec amende de trois cents livres, argent de France.

VII. Les Navires François qui partiront de ladite Iſle de Cayenne, pour ſe rendre aux Iſles & Colonies Françoiſes, ne pourront, ſous les mêmes peines, charger que des denrées & marchandiſes du cru ladite

Iſle & de la Guyane Françoiſe, des bois de toute eſpece, même de teinture, des animaux & beſtiaux vivans de toute nature, des cuirs verts en poil ou tannés, des pelleteries, des raiſines & goudron, du riz, du maïs, des légumes, du café, du coton, du ſucre & du cacao, ſoit que ces denrées & marchandiſes ſoient étrangeres ou non.

VIII. Si l'objet des marchandiſes prohibées ne montoit qu'au dixiéme de la valeur de celles qui compoſeront le chargement entier du Navire, il ne ſera pas procédé à la ſaiſie dudit Navire & de ſon chargement, mais ſeulement à celle deſdites marchandiſes prohibées, dont la confiſcation ſera prononcée, avec amende de trois cents livres, argent de France; & il n'y aura lieu à la ſaiſie & confiſcation du Navire & de la totalité de ſon chargement, qu'autant que la valeur des marchandiſes en fraude excédera le dixiéme du prix de la totalité du chargement.

La ſuite à l'Ordinaire prochain.

PRIX *des matieres d'or & d'argent, du 22 Juin 1768.*

Or de Portugal, à	714	℔ ß	*marc.*
Du Mexique à	706		
Du Perou à	698		
Les guinées à	712		
Ducats à	97		
Or fin à 23 k. 31. 32 à	98 à 98 5		*once.*
Or à 20 karats à	82 10		
L'argent à 11 d. 20 g. à	53 15		*marc.*
Idem à 11 d. 10 g. à	51 15		
Piaſtres	48 ℔ 10 à 12 ß 6 d.		

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 22 Juin 1768.*		LYON. *le 15 Juin.*		BORDEAUX. *le 10 Juin.*		LONDRES. *le 15 Juin.*	
Amſterdam,	54 7 8e	Amſterdam,	55 ¼	Amſt.	55		*Eſcalins.*
Londres,	31 5 8e	Auguſte,	51 3 8e	Lond.	31 11 16e	Amſt. à 2 uſ.	35 1
Hambourg,	177 ¼	Vienne,	51 ½	Hamb.	27 ¼	*Dito*, à vue.	34 8
Madrid,	15 4 6	Londres,	31 11 16e	Paris échu,	⅓ p ⅌ p.	Hamb. à 2 uſ.	½ 34 7
Cadix,	15 3	Livourne,	95 ¾				*Den. ſt.*
Livourne,	96	Gênes,	93 ¼ ¼	*du 13 Juin.*		Paris, à 1 j. de d.	31 3 8e
Lyon,	¼ à ½ Ben	Madrid,	75 ¼			*Dito*, à 2 uſ.	31 ⅛
		Cadix,	74 ¾ à 7 8e.	Amſterd.	55	Bordeaux,	31
		Paris,	7 8e p.	Lond.	31 11 16e	Cadix,	39 ¼
		Marſeille,	1 ⅛	Hamb.	27 ¼	Liſbonne,	66 ½
		Dépot p. A.	1. 3 8e	Paris échu,	⅓ p ⅌ p	Livourne,	49. 7 8e
		Piaſt.	48 15				

PRIX *de quelques denrées à Dunkerque, du premier au 10 Juin 1768.*

Le bled blanc de Flandres, 46 ℔ la *raziere.*

L'eau-de-vie de Bordeaux & d'Oleron, 31 ß le *pot.*

L'huile fine de Provence & d'Italie, de 55 à 58 ß le pot; huile d'olive commune, de 44 à 48 ß le *pot*; huile de navette, 48 ℔ la *tonne.*

Sucre blanc de S. Domingue, premiere qualité, de 30 à 44 ℔ le *quintal*; ſucre brut en ſorte de la même Colonie, de 25 à 30 ℔; café de la Martinique, 19 ß la *liv.*; d°. de S. Domingue, 16 ß; indigo cuivré, de 5 à 7 ℔.

Sel gris de Seudres, 4 ℔ 18 ß la *raziere.*

A LA ROCHELLE.

Le froment, de 110 à 112 ℔; l'orge, 100 ℔.

Le ſel de Ré, de 520 à 530 ℔; celui de chaudieres de Seudres, 480 ℔; le ſel blanc, 520 ℔.

Eau-de-vie de la Rochelle, de 122 à 123 ℔; d°. de Cognac, 120 ℔; d°. de Seudres & d'Oleron, 105 ℔.

Café de la Martinique, 17 ß; d°. de S. Domingue, 15 ß; rocou, de 27 à 28 ß; indigo cuivré, de 5 # 8 à 5 # 12 ß la *liv.*

CONSIDÉRATIONS

Sur les Manufactures dans les Villes maritimes & commerçantes, par M. Auffrai.

L'utilité du commerce, dit l'Auteur, la néceſſité de le protéger, encore plus celle de l'étudier dans toutes ſes parties, & de découvrir tous les reſſorts qui l'animent & le propagent, ſont des choſes qui n'ont jamais été mieux vues, mieux ſenties. Ce ſeroit en effet une faute impardonnable pour toute Nation qui négligeroit une ſcience dont les fruits peuvent ſeuls lui donner la plus haute conſidération. L'art eſt de mettre cette grande machine en mouvement, de donner à tous ces corps une marche ſuivie & conſtante, enfin de les diriger au même but. S'il eſt permis de donner une ſorte de préférence à quelques branches de commerce, on peut dire, ſans craindre de ſe tromper, que tout ce qui eſt relatif au commerce maritime, occupe un des premiers rangs. Peut on avoir un débouché plus favorable de ſes denrées & du fruit de ſon induſtrie? Quelle communication plus facile avec tous les peuples de l'univers? On ne trouve point dans le commerce de terre ces avantages qui puiſſent être comparés à ceux-ci. Nous ne nous arrêterons point davantage ſur cette grande vérité, & nous allons paſſer à notre objet.

Pour mettre de l'ordre dans mon diſcours, je ferai d'abord une expoſition de l'état des Manufactures dans les Villes commerçantes & maritimes de l'antiquité; enſuite je porterai mon examen ſur des temps plus voiſins de nous, & ſur les peuples actuellement exiſtans. Dans les réflexions que me fourniront ces deux diviſions, je ferai enſorte qu'on trouve *juſqu'à quel point il importe d'encourager & de multiplier les Manufactures dans une Ville maritime & commerçante.* (a)

(a) *Cette queſtion propoſée par l'Académie de Marſeille, a occaſionné la diſſertation que nous annonçons.*

Tel eſt le plan de ce Mémoire, qu'on trouvera dans le Journal de Juillet prochain.

FINANCES.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiem^t. de Juin.
Raynal,	8^e.	M.	25
De Pigis,	12^e.	L.	25
Maigret,	14^e.	M.	28
Baillot,	16^e.	Z.	25
Peinchein,	32^e.	t. let.	25
Rouſſeau,	37^e.	P.	30
Baroy,	40^e.	M.	30
Le Canut,	42^e.	M.	30
Aliſſan,	49^e.	M.	27
De Lauge,	27^e.	M.	30
Thevenin,	39^e.	M.	27
Cadeau,	52^e.	M.	30

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS,

Juin 1768.	*Lundi 20.*	*Mardi 21.*	*Mercredi 22.*
Ac. des Indes.	1257 ½	1252 ½ 50	1252 ½
Emp. de la Com.		427	
Prom. à 5 p ⅝.		15	15
Prom. à 4 p ⅝.	40. 39 ½.	40	40
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	905	905	905
Amortiſſement.			
2 ſ. p. l. du Dix.			8 ½
3^e. Loterie.		2 ½	3 ½
Annuités.	339	339	338
Coup. d'An.	67 ½	67 ½ 67	67
Emp. de 50 mil.	38	38	38. 37 ½.
Emp. de 30 mil.	38 ½	38 ½ 39	39 38 ½.
Col. 1759.			38
Canada.	44 44 ½.	44 ½	44 ½ 44
4^e. L. Epoques.	8. 11^e. 12 ½	8. 11^e. 12 ½	8. 12^e. 12 ½
Nouette.	37 ½	37 ½ 38	37 ½ 37
Ac. de la caiſſe.	1192 ½	1192 ½	
CONTRATS.			
tirage de la C.	2^e. t 380 5^e 340	4^e. 340. 5^e. 340	
Bretagne.			

SUPPLÉMENT
A LA GAZETTE N°. 51.

DE DUNKERQUE.

ARRIVÉE *de Navires.*

DU premier au 10 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 13 Navires François, faiſant enſemble l'encombrement de 827 tonneaux, 5 Anglois, de 480 tonneaux, 4 Hollandois, de 486 tonneaux, & 3 Suédois, de 514 tonneaux; ſçavoir, des premiers, l'*Aimable Veuve*, venant de l'Amérique, chargé de 120 bariques de ſucre, 8 bariques 46 quarts de café, 2 bariques 12 quarts d'indigo; l'*Eſpérance*; le *Saint Jean*, de Saint-Valery ſur Somme, venants tous deux de Charente, chargés de 5 pipes 17 pieces 43 bariques 320 tierces 142 tierçons d'eau-de-vie; le *Saint Joſeph*; l'*Aimable Louiſe*; le *Chaſſeur*, tous trois de Libourne, venants de ce même endroit, chargés de 117 tonneaux de vin & 1 tonneau de vinaigre; le *Saint Pierre*, de Honfleur, venant de Caen, chargé de 62 bariques 18 tierçons d'aigre; la *Marie-Joſeph*, de Plaſſac, venant de Bordeaux, chargé de 49 tonneaux de vin & 6 caiſſes de liqueurs, la *Marie-Marguerite*, de l'Aberilduc; le *Saint Remy*, de l'Iſle Dieu; l'*Eliſabeth*, du Conquet, venants tous trois d'Oleron; le *Don de Dieu*; la *Marie-Genevieve*, tous deux du Conquet, venants l'un & l'autre de Seudres, chargés, avec les trois autres, de 425 muids 18 boiſſeaux de ſel; des Anglois, la *vraie Britagnie*, venant de Folkſton avec diverſes marchandiſes; la *Britannia*, venant de Londres, chargé de fer, de plomb & différentes marchandiſes; la *Dorothée*, venant de Sunderland avec charbon de terre; le *Petworth*, venant de Londres; le *Prince d'Orange*, venant d'Ipſwich tous deux ſur leſt; des Hollandois, le *Jeune Hendrick*; le *Semeur*, venants tous deux de Dantzick, chargés de bled, ſeigle, potaſſe & autres marchandiſes; la *Demoiſelle Arkermans*, venant de Hambourg, chargé de plomb, étain, laine, &c.; les *Deux Freres*, venant de Terveer avec genievre & autres marchandiſes; des Suédois, les *Trois Freres*, venant de Waerbergh, chargé de brai, goudron, planches & fer; les *Deux Freres*, & la *Paix*, venants tous deux de Dantzick, chargés de 583 ſacs 1350 razieres de bled & 863 ſacs de ſeigle.

DÉPART *de Navires.*

Il eſt ſorti de ce même Port, dans le même eſpace de temps, 6 Navires François, de 405 tonneaux, 3 Anglois, de 262 tonneaux, 3 Hollandois, de 224 tonneaux & 1 Danois, de 122 tonneaux; ſçavoir, des François, le *S. Joſeph*, de l'Iſle Dieu, allant à Nantes; la *Marie Anne*, de Cherbourg, allant à Charente; la *Marie Fortunée*, du Conquet; la *Notre Dame*, de Quimper, allants tous deux à Bordeaux; le *Saint Sauveur*, de Molenne, allant à Marennes; la *Notre-Dame de Délivrance*, de Caen, allant à Caen, tous ſur leſt, comme les précédens; des Anglois, la *Marie*, allant à Bilbao avec thé & autres marchandiſes; le *Marchand*, allant à Londres avec eau de-vie & indigo; l'*Heureux Succès*, allant à Sunderland ſur leſt; des Hollandois, la *Fortune*, allant à Oſtende; le *Jeune Albert*, allant à Amſterdam avec eau de-vie, ſucre, café & autres marchandiſes; *la Demoiſelle Petronille*, allant à Dantzick, chargé de ſel; la *Bonne Volonté*, Danois, allant à Arendall ſur leſt.

DE NANTES.

ARRIVÉE *de Navires.*

Du 3 au 10 Juin 1768, il eſt entré dans ce Port 11 Navires François & 5 Etrangers; ſçavoir, des premiers, le *Croiſſant*, de 150 tonneaux, Capit. *le Chevalier de la Brejoliere*, venant de S. Marc; le *Quaker*, de 350 tonneaux, Cap. *Viau*, venant de Leogane; le *Grand Carlos*, de 150 tonneaux, Capit. *Pacaud*, venant du Port-au-Prince & de S. Marc; la *Marie*, Capit. *Dechamp*; le *Martial*, de 150 tonneaux, Capitaine *Creſpin*, venants tous deux de la Guadeloupe, chargés, avec les trois autres, de 1288 bariques 24 quarts 4 formes de ſucre brut, terré & tête, 11 futailles 5 bariques 23 tierçons 6 quarts 2 ancres d'indigo, 333 futailles 9 boucauts 109 bariques 26 tierçons 303 quarts 3 barils 69 ſacs de café, 296 balles & ballots de coton, 1 futaille 4 bariques 13 quarts de cacao, bois d'Acajou, cuirs ſecs en poil, dents de morphil, ſyrop, confitures & liqueurs; la *Sainte Anne*, Capitaine *Jacques Maurice*; l'*Aimable Suzanne*, Capit. *Joſeph Corlau*, venants tous deux de l'Orient avec café,

papier, thé, toile de coton, eau-de-vie & coton des Isles ; la *Marguerite*, Capitaine *Jacques Lorin*, venant d'Ostende avec piment, cassa lignea, biere, riz, couperose & eau de vitriol ; l'*Heureux*, Capitaine *Rabec*, venant de Saint-Malo avec hameçons & lignes à pêcher ; la *Marie-Therese*, Capitaine *Arnaud Baudry*, venant de Bordeaux avec vin, farine, laine, crin, bouchons de liege & cendres gravelées ; la *Prospérité*, Capitaine *Jean Joubert*, venant de Saint-Gilles avec seigle, vin, sucre, eau-de-vie & papier ; des Etrangers, le *Saint François-Xavier*, venant de Saint Sebastien avec fer en barres, pierres à éguiser, &c. ; le *Jeune Ubbes*, venant de Lemmeert ; le *Goelan de Mer*, venant d'Amsterdam, tous deux sur lest ; le *S. Augustin*, Espagnol, venant de la Rochelle avec platilles, bœuf salé & autres marchandises ; la *Sara Felix*, venant de Christiania avec planches & gamelles de bois.

Départ *de Navires.*

Il est sorti de ce même Port, dans le même espace de temps, 17 Navires François & 2 Etrangers ; sçavoir, des François, l'*Arcahaye*, de 200 tonneaux, Capitaine *la Pivardiere*, allant à Saint-Marc & au Port-au-Prince ; la *Société*, Capitaine *François Monnier* ; la *Marie Modeste*, Capitaine *François Mandret* ; l'*Aimable Pelagie*, Capitaine *Pierre Gaston* ; le *Saint Jean-Baptiste*, Capitaine *Jean Mandret* ; le *Guillaume Rose*, Capitaine *Guillaume Touzé* ; le *Papillon*, Capitaine *Luc Moiseau* ; les *Bons Amis*, Capitaine *Michel Poittevin* ; le *Gendarme*, Capitaine *Jean Mollé* ; la *Jeanne Marie*, Capitaine *François le Moine* ; la *Concorde*, Capitaine *Michel Dury* ; la *Félicité*, Capitaine *Jean Edouard* ; la *Valeur*, Capitaine *Alexandre Gatineau* ; les *Jumeaux*, Capitaine *Luc Chauvet* ; le *Courier*, Capitaine *Pierre Drain* ; le *Bastien*, Capitaine *Jean Chaviteau* ; le *Neptune*, Capitaine *Budoc Bazile*, allants à Saint-Valery, à Calais, à Dunkerque, à Rouen, au Havre, à Dieppe & à Fecamp avec froment, farine & seigle ; des Etrangers, la *Conception*, allant à Bilbao ; les *Trois Freres*, allants à Gottembourg, chargés tous deux de diverses sortes de marchandises.

DE LA ROCHELLE.

Arrivée *de Navires.*

Il est entré dans ce Port, depuis le 5 Mai jusqu'au 5 Juin 1768, les Navires le *Marquis de Narbonne*, Capitaine *Lemire* ; la *Fauvette*, Capitaine *Pinson*, venants tous deux de Saint-Domingue ; le *Saint-Esprit*, Capitaine *Sicard*, venant de Cayenne ; le *Saint Xavier*, Capit. *Coules*, venant de la Louisiane, chargés de 6 boucauts 62 bariques 2 tiercons 20 quarts 7 ancres 1 demi-ancre d'indigo, 228 bariques 43 quarts de sucre brut, 17 bariques 231 quarts 9 sacs, 1 demi-ancre de café, 233 balles 40 demi-balles de coton, 115 bariques 6 quarts de rocou, 2 quarts de cacao, 181 billes de bois, 58600 livres de bois de campêche, 15 bariques de syrop, 184 cuirs en poil, 18 boucauts 9 bariques 143 balles & 5 ballots de Pelleterie.

DE MARSEILLE.

Départ *de Navires.*

Il est sorti de ce Port, du 16 Mai au 4 Juin, 134 Bâtimens François & 46 Etrangers ; des premiers, 3 alloient aux Colonies ; sçavoir, le *Cesar*, Capitaine *Louis-Joseph Ferrand*, de Marseille, parti pour la Louisiane ; la *Perle*, Capit. *Jean Louis Villaquier*, de Marseille ; la *Charmante Lucie*, Cap. *Jean François Goupiau*, de S. Servan, partis tous deux pour le Cap ; les autres alloient à Martigues, à la Ciotat, à Toulon, à Menton, à Hieres, à Frejus, à Arles, à Saint-Tropès, à Narbonne, à Agde, à Cannes, à la Seine, à Cagne, à la Cale, à Luan, à Nice, à Antibes, à Oneille, à Genes, à Bormes, à Bandol, à Venise, à Livourne, à San-Remo, en Sardaigne, à Naples, à Trapano, à Barcelonne, à Mahon, à Tunis, à Bonne, à Malthe, au Levant, en Morée, à Constantinople, à Alexandrie, à Smyrne, à Cadix, à Nantes, à l'Orient, à Morlaix, à Quimper, à Cherbourg, à Rouen, au Havre & à Hambourg, tous chargés de diverses marchandises d'Epicerie & autres.

A Paris, du Bureau de la Gazette du Commerce rue Traversiere, 1768.

A PARIS, de l'Imprimerie de KNAPEN, au bas du Pont Saint Michel, 1768.

GAZETTE *DU COMMERCE,*
DE L'AGRICULTURE
ET DES FINANCES.

ANNÉE 1768. Du Samedi 2 Juillet.

AGRICULTURE.

COLONIES ANGLOISES.

ON vient de reprendre dans la Province de la Nouvelle-York, la pêche de la baleine, branche de commerce très-avantageuse qui y étoit négligée depuis long-temps. MM. Robert Murray & Francklins ont équipé à cet effet un Sloupe à leurs propres frais qui a mis à la voile à la fin d'Avril dernier.

En Hollande, un Marchand qui n'eſt pas intéreſſé dans la pêche de la baleine, eſt mépriſé de tout le corps des Marchands; & on nous a aſſuré que la ſeule Iſle d'Anticoſti, a fait pendant la derniere ſaiſon pour la valeur de 70,000 # d'huile de baleine.

Des lettres de Tabago datées du mois de Mars dernier, rapportent qu'on a découvert une grande abondance de muſcadiers dans pluſieurs parties de cette Iſle. Ces arbres étoient chargés de fruits au départ de ces lettres, mais ils n'étoient pas encore en maturité. D'après l'examen qu'on en a fait, il paroît que, ſi ce ne ſont pas de vrais muſcadiers, ils en approchent au moins beaucoup. Les mêmes lettres vantent le ſol de cette Iſle & l'état floriſſant où elle ſe trouve, vu le peu de temps qui s'eſt écoulé depuis qu'on y a fait un établiſſement. Elles annoncent qu'il y a déjà quarante plantations fort avancées.

DE BRISTOL, *le 11 Juin.*

Il eſt bien étrange, vu les quantités prodigieuſes de froment & de farine qui ont été importées depuis peu, que le pain continue toujours à être auſſi cher, & qu'on ne trouve pas les moyens de remédier à un inconvénient auſſi grand au milieu de l'abondance où l'on ſe trouve aujourd'hui ici & nonobſtant la plus belle apparence d'une récolte conſidérable.

EXTRAIT

Du London Cronicle du 16 Juin 1768.

Le pain, la viande, la bierre, le ſavon & la chandelle, ſont les choſes les plus néceſſaires à la vie, ſi l'on pouvoit en réduire le prix au même taux où elles étoient il y a douze ans, les pauvres ſeroient ſatisfaits, puiſqu'ils pourroient vivre. On n'entendroit plus de plaintes, le déſordre & les aſſemblées tumultueuſes ceſſeroient dans nos rues. On ſoumet au Miniſtere les queſtions ſuivantes avec leurs réponſes.

D. Comment pourroit-on diminuer le prix du pain?

R. En défendant l'exportation du grain & en diminuant le nombre des haras; on ſemeroit alors en froment & en orge des milliers d'acres (meſure) qui ne produiſent que de l'avoine, du foin & des féves.

D. Comment pourroit-on diminuer le prix de la viande?

R. En permettant l'importation de toutes

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

ſortes de viande, de poiſſon, celle des pourceaux, de la volaille & des œufs, ſans payer aucun droit, & en mettant un impoſition de 20 ℔ ſterl. ſur chaque cheval que l'on importeroit.

D. Comment peut-on diminuer le prix de la bierre ?

R. En levant l'impoſition qui eſt ſur la dreche, & en tranſportant cette ſomme ſur les vins étrangers, on défendroit en même-temps que l'on ne diſtilât aucun grain.

D. De quelle maniere pourroit-on diminuer le prix du ſavon & celui de la chandelle ?

R. En ſe ſervant de ſavon mol, le public aura alors le ſavon à bien meilleur compte, de même que la chandelle. *Timothée hint*, c'eſt-à-dire, *idée chimere.*

EXTRAIT

De la 252e. ſéance du Mardi 21 Juin 1768, au Bureau d'Agriculture du Mans.

La ſéance s'eſt terminée par l'examen d'un pied de froment de Mars que M*** a préſente à la Société, dont la ſemence n'a point paſſé par le lait de chaux ni aucune autre préparation.

Ce pied de bled, quoiqu'aſſez vigoureux par ſa taille & ſes racines, n'a produit que quatre tuyaux de paille & quatre épis dont trois ſont entiérement foudrés ou gâtés de noir en pouſſiere, c'eſt-à-dire, cariés, & le plus foible ſe trouve très-ſain. Ce qui prouve le contraire de ce qui a été avancé dans les Papiers publics, avec une certaine aſſurance que le froment ſemé en Mars n'a pas beſoin d'être chaulé, ni d'autre préparation uſitée pour les ſemences qui ſe font avant l'hyver ; prétendant que les fromens, les orges & autres enſemencées du printemps, ne ſont pas ſujets à la carie, ce qui en peut faire tirer des conſéquences préjudiciables au Cultivateur ; puiſqu'il ne ſe paſſe gueres d'année que l'une & l'autre ſorte de grains n'en ſoit affectée du plus au moins, & plus dans un terrein & ſituation que dans d'autres.

Pluſieurs des Meſſieurs préſents ont obſervé à cette occaſion, que ce vice ſe forme au temps de la floraiſon des bleds, que les épis qui ne fleuriſſent point deviennent néceſſairement cariés, & que les épis qui ne fleuriſſent pas en leur entier, reſtent cariés dans la partie qui n'a pas donné de fleur, ainſi qu'il a été ci devant démontré à la Société. Il ſeroit à ſouhaiter qu'on pût en connoître le vrai principe, mais en attendant les meilleurs raiſonnemens phyſiques ſoutenus de démonſtrations & d'expériences réitérées & bien certaines, & puiſqu'il eſt de convention aſſez générale que la ſemence chaulée & bien impregnée des différentes préparations uſitées en divers cantons, garantit aſſez généralement du vice de la carie ; la Société ne peut trop exhorter à ſe ſervir de cette précaution pour toutes ſemences quelconques & en quelque ſaiſon que ce ſoit, ainſi que ſur le choix des engrais les plus analogues aux différentes natures de ſol, lequel choix eſt également intéreſſant contre la carie, *&c. &c.*

OBSERVATIONS

Sur les Choux-Navets & les Choux-Raves. Par M. D. N. E.

J'ai lu dans l'Avant-Coureur, (a) qu'on deſireroit apprendre quelle eſt l'eſpece de choux que les Anglois (b) appellent *choux-navets*, & qu'ils donnent en nourriture à leurs vaches pendant l'hyver, (c) ſoit à la place d'herbes de prairies ordinaires, ſoit en place d'autres plantes. L'Auteur de cet article a peu de connoiſſance ſans doute, des plantes, lorſqu'il demande ſi ce choux eſt celui que nous connoiſſons ſous le nom de *choux-rave* ou ſous le nom de *colſat.*

M. Deſcombes (d) décrit ſi parfaitement ce *choux-navet*, qu'on ne peut abſolument

---

(a) *Feuille hebdomadaire N°. 26, année 1768, page 412.*

(b) *Les Anglois ne ſont pas les ſeuls qui font uſage du* chou-navet *pour leurs beſtiaux ; les Allemands en uſent auſſi pour les leurs.*

(c) *Il y a encore d'autres plantes que les Anglois ont reconnues propres à la nourriture des beſtiaux pendant l'hyver, il en eſt parlé page 249, tom. premier du corps d'obſervations de la Société de l'agronomie.*

(d) *Voyez ſon école du jardin potager, nouvelle édition 1752, tom. 1, p. 454 & 456.*

pas le confondre avec le *choux-rave* en queſtion, & voici ce qu'il dit des deux eſpeces.

Deſcription du Choux-Rave. (e)

» Le *choux-rave* appellé aſſez ſouv^t *choux* » *de Siam*, eſt une eſpece qui, par ſon goût, » la forme de ſa pomme & de ſes feuilles, » tient autant de la rave que du choux ; il ne » forme point ou peu de tige ; ſes feuilles » découpées comme celles de la rave, ſont » raſſemblées autour du cœur, & au-deſſous » de ce groupe de feuilles ſe forme la pom- » me qui eſt ronde, un peu applatie, rou- » geâtre en quelques places, écaillée & de » la groſſeur d'une boule à jouer. Cette » pomme eſt pleine & charnue comme une » rave effective & blanche de même. »

Deſcription du Choux-Navet. (f)

» Le *choux-navet* reſſemble en beaucoup » de choſes à celui ci-deſſus ; ſa feuille eſt » preſque toute ſemblable, il ne fait point » de tige, & toutes ſes feuilles ſont ramaſ- » ſées autour du cœur, à fleur de terre. » Son fruit a le même goût, mais au lieu » de croître à l'air, il ſe forme en terre, » comme un véritable navet. Il vient ſou- » vent de la groſſeur d'une bouteille & d'une » forme irréguliere mais plus ronde que » longue, ſa peau eſt fort dure & fort » épaiſſe.

Quant à la deſcription du *colſat*, elle me paroît inutile, & ce avec d'autant plus de raiſon, que cette plante n'aſſimile en rien au *choux-navet* & au *choux rave* dont on vient de parler, il eſt impoſſible que des beſtiaux puiſſent s'alimenter de la ſubſtance de ſa racine, elle eſt trop remplie de filets & trop dure. (g)

Je crois avoir ſatisfait à ce que demande au public l'*Auteur de l'Avant-Coureur.*

P. S. Il ſe trouve des graines des deux choux ci-deſſus, chez M. Andrieux Grainetier, quai de la Ferraille, au Roi des oiſeaux, à Paris.

(e) *Braſſica-rapa-rotunda.*

(f) *Braſſica-napa-rotunda.*

(g) *On parle de cette plante au ſurplus, p. 463, tom. 1 du jardin potager, & page 143, tom. 1 (partie commerce) ouvrage de l'agronomie & induſtrie publié en 1761. L'Auteur de l'Avant-Coureur peut y avoir recours.*

Annonce de Livre.

Nouveau Mémoire ſur l'Agriculture, ſur les diſtinctions qu'on peut accorder aux Laboureurs, avec des moyens d'augmenter l'aiſance & la population dans les campagnes, piece qui a obtenu un *Acceſſit* au prix propoſé par l'Académie de Caen. Par M. V. à Paris, chez Deſventes de Ladoué, rue S. Jacques, & à Dijon, chez Lagarde, brochure in-12 1768.

L'homme, dans l'état de pure nature, n'avoit pas beſoin d'ouvrir le ſein de la terre pour la forcer de lui fournir les choſes néceſſaires à ſa ſubſiſtance. Auſſi ruſtique que les lieux incultes qu'il parcouroit, il méconnoiſſoit la délicateſſe des mets, & content des fruits que la terre produit naturellement, il trouvoit moyen d'appaiſer ſa faim, & l'eau d'une riviere ou d'une fontaine ſervoit à le déſaltérer. Une cabane groſſierement conſtruite lui ſervoit d'aſyle, la peau d'un animal le mettoit à l'abri des injures de l'air, la chaſſe & la pêche étoient pour lui un amuſement & une occupation, en même-temps qu'elles fourniſſoient à une partie de ſa ſubſiſtance.

Mais les choſes changerent entiérement de face auſſi-tôt qu'une partie des hommes eut formé le deſſein de s'enfermer dans des murailles. On ne put concevoir qu'il étoit poſſible d'habiter ſous un toît ruſtique, les vêtemens groſſiers furent regardés avec dédain, on s'imagina qu'on ne pouvoit plus goûter les douceurs du ſommeil ſur le feuillage ou ſur la nate ; enfin l'on ſe dégoûta des alimens qne la nature encore groſſiere pouvoit offrir. Une métamorphoſe ſi étrange fut l'origine des arts, du luxe & de l'agriculture. Les plus puiſſans des nouveaux citadins traitant en eſclaves des hommes à qui ils avoient ſçu en impoſer, les forcerent de travailler pour ſatisfaire leur nouveau goût. Des édifices plus ſolides firent bientôt diſparoître les cabanes, & la terre tranquille juſqu'à cette époque, ſentit pour la premiere fois ſon ſein déchiré par la charrue. Ainſi, l'agriculture ne nous eſt donc devenue d'une néceſſité abſolue, que de-

puis que nous nous ſommes écartés de l'état de pure nature, & que la délicateſſe a pris la place du beſoin naturel. Nous n'entreprendrons point de décider ſi c'eſt un bien ou ſi c'eſt un mal. Il ſortira peut-être quelque jour de la ſecte des *Économiſtes* une nouvelle branche (car toutes les ſectes ont coutume de ſe ſubdiviſer) qui à force d'analyſer les loix naturelles, prétendra nous obliger à retourner à notre état primitif. Il y a tout lieu de penſer qu'on ne fera pas beaucoup de proſélites, & qu'il ne ſera pas facile d'engager les hommes civiliſés à renoncer à un genre de vie où ils trouvent tant de douceurs. Ainſi l'on cultivera encore long-temps avant qu'une pareille révolution puiſſe arriver, & l'Agriculteur ſera parconſéquent pour nous un être abſolument néceſſaire. C'eſt en vertu de cette néceſſité indiſpenſable, & de la reconnoiſſance que nous devons à ceux qui nous fourniſſent nos premiers beſoins que l'Académie de Caen avoit propoſé pour ſujet de prix : *Quelles diſtinctions on pouvoit accorder aux riches Laboureurs, tant Propriétaires que Fermiers, pour fixer & multiplier les familles dans cet état utile & reſpectable, ſans en ôter la ſimplicité, qui en eſt la baſe eſſentielle.* Ce ſujet intéreſſant avoit fait prendre la plume à un grand nombre de Citoyens, mais l'Académie n'ayant qu'un prix à diſtribuer, l'a adjugé au Mémoire de M. Dornay, Directeur de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres & Arts de Rouen, & elle a en même temps jugé dignes de l'*Acceſſit* ceux de M. de Meſlé, Subdélégué d'Avranche, & celui que nous annonçons.

Nous en donnerons l'analyſe dans la Gazette prochaine. Si Meſſieurs Dornay & de Meſlé nous euſſent communiqué leurs, nous les aurions fait connoître par la voie de notre Gazette ou de notre Journal. Ce qui regarde l'agriculture, doit intéreſſer tous les hommes civiliſés qui en retirent les avantages conformes aux néceſſités que l'état de *civiliſation* a continuellement multipliées.

COMMERCE.

De Londres.

NOus apprenons que l'Iſle découverte par le Capitaine *Wallis* dans la Mer du Sud, & à laquelle on a donné le nom de *Georges-land*, eſt à quinze cents lieues environ à l'occident de la côte du Perou. Cette Iſle a trente ou trente-cinq lieues de circonférence; le principal, & peut-être le ſeul avantage que la Nation Angloiſe en puiſſe tirer, c'eſt ſa ſituation qui met à portée d'aller à la découverte des terres inconnues dans cette partie du globe.

Le Gouvernement a acheté l'*Endeavour*, petit bâtiment conſtruit dans le Nord, & il en a donné le commandement à un Lieutenant de Vaiſſeau. On l'arme actuellement à Deptford, il partira pour la mer du Sud, & on croit qu'il eſt deſtiné pour les Iſles nouvellement découvertes. Pluſieurs aſtronomes doivent s'embarquer ſur ce Bâtiment pour obſerver le paſſage de Venus ſur le ſoleil; ils ſeront accompagnés de quelques particuliers qui s'étant attachés à la botanique, n'ont dans ce voyage d'autre objet que leur ſatisfaction. Cela prouve combien les choſes ſont changées. Il y a quelques années qu'un voyage autour du monde ou à la mer du Sud, étoit conſidéré comme une entrepriſe téméraire dont le projet ſeul eût ſuffi pour faire trembler nos Marins les plus déterminés; l'expérience démontre aujourd'hui qu'on n'appréhende pas plus cette navigation qu'un voyage aux grandes Indes par la route ordinaire.

La cargaiſon du *Norfolk*, Vaiſſeau de la Compagnie des Indes arrivé depuis peu de Bengale, conſiſte en une grande quantité de pieces de différentes marchandiſes, en 39,700 ℔ de ſoie crue; 67, 500 ℔ de bois de teinture, 345, 000 ℔ de ſalpêtre.

RECETTE

De l'Échiquier du 19 Juin 1768.

		l. ſt.	Reçu. *l. ſt.*
Les quatre ſchellings pour livre	1765	2,000,000	payé.
dito.	1766 . .	2,000,000	1,709,000
dito.	1767 . .	1,500,000	680,000
Dreche	176 . .	750,000	128,260

La Banque avance ce revenu pour un intérêt de 3 pour cent, quoique la taxe des terres & la drêche paruſſent rendre 2,750, 000 ℔, on n'en retiroit cependant que 2,

350, 000 ℔, quand la taxe des terres étoit de 4 ß pour livre. Préſentement elle eſt de 3 ß pour livre. *Mémoire de Grenville.*

Prix des Matieres d'or & d'argent à Londres, le 19 Juin.

	L'ONCE.
Or monnoyé	3 ℔ 19 ß 4 d.
dito en barres (*a*) . . .	3 19 4
Pieces de huit. Grandes pillares . .	5 4 5/8
Pieces de huit. d°. petites. . . .	5 4 5/8
Pieces de huit. Grandes pillares du Mexique	5 4 5/8
Pieces de huit. d°. petites du Mexique.	5 4 5/8
Argent en barres (*b*) . .	5 6 1/4

Quand le prix de la place eſt plus fort que celui que l'on en donne à la Tour où ſe frappe la monnoie, c'eſt une preuve que la balance de l'importation avec l'exportation n'eſt point favorable à l'Angleterre. C'eſt qu'il n'entre pas en Angleterre autant de matieres d'or & d'argent qu'il en ſort. *Cantillon, eſſai ſur le commerce.*

PRIX *des matieres d'or & d'argent, à Paris, du 28 Juin 1768.*

	℔	ß	
Or de Portugal, à . .	714 à 712		*marc.*
Du Mexique à . . .	706		*marc.*
Du Perou à	698		*marc.*
Les guinées à	711		*marc.*
Ducats à	96	10	*once.*
Or fin à 23 k. 31. 32 à .	98		*once.*
Or à 20 karats à . . .	82	10	*once.*
L'argent à 11 & 20 g. à .	53	15	*marc.*
Idem à 11 & 10 g. à . .	51	15	*marc.*
Piaſtres	48	10	*marc.*

COURS DES CHANGES

A

PARIS. *le 28 Juin 1768.*	LYON. *le 21 Juin.*	BORDEAUX. *le 17 Juin.*	LONDRES. *le 19 Juin.*
Amſterdam, . 55 3 8e	Amſterdam, . 55 1/2	Amſt. 55	*Eſcalins.*
Londres, 31 11 16e à 3/4	Auguſte, . 51 3 8e	Lond. . . 31. 11 16e	Amſt. à 2 uſ. . 35 1
Hambourg, . 176	Vienne, . . 51 1/2	Hamb. 27 1/4 à 5 16e	*Dito*, à vue. . 34 8
Madrid, . . . 15 2 6	Londres, . . . 31 1/4	Paris échu, 1/4 p 0/0 p	Hamb. à 2 uſ. 1/2. 34 8
Cadix, . . . 15 1	Livourne, . 95 7 8e	*du 20 Juin.*	*Den. ſt.*
Livourne, . . 95 1/2	Gênes, . . . 93 3/4	Amſterd. . . . 55 1/8	Paris, à 1 j. de d. 31 3 8e à 7 16e
Lyon, . 3 8e. Ben	Madrid, . . . 75 1/4	Lond. . 31. 11 16e	*Dito*, à 2 uſ. 31 1/8 à 1 16e
	Cadix, 74. 7 8e à 3/4	Hamb. . 27 1/4 à 5 16e	Bordeaux, . . 31
	Paris, . . 5 8e p.	Paris échu, 1/2 p 0/0 p.	Cadix, . . . 39 1/4
	Marſeille, 1 p 0/0 à 1 1/4		Liſbonne, . . 66 1/2
	Dépot p. A. . 1 3 8		Livourne, . 49. 7 8e
	Piaſt. . . . 48 12 6		

PROSPECTUS

D'une Société en commandite, régie à Paris, ſous la raiſon de LOUIS BEAURIN *& Compagnie, pour le Commerce d'Afrique, d'Amérique, du Nord & de la Pêche.*

Des diverſes branches qui compoſent le commerce de Mer, celle de la Traite des Négres, des envois & des retours d'Amérique, ont toujours préſenté les avantages les plus conſiderables & les plus certains pour l'État & pour les Particuliers. D'un autre côté la liberté établie par les Loix du Royaume, de former pour le commerce maritime toutes ſortes de Sociétés, & la protection & la faveur ſingulieres que le Gouvernem^t a accordées aux branches dont on vient de parler, par les Arrêts du Conſeil des 29, 31 Juillet, & 30 Septembre

(a) *Le prix de la Tour eſt 3 ℔ 18 ß.*

(b) *Le prix de la Tour pour l'argent blanc d'onze deniers de fin, eſt 5 ſchellings deux deniers.*

1767, ont donné l'idée à des Négocians de former un Établiſſement à Paris qui pût les embraſſer pendant l'eſpace de quinze années.

Si le commerce d'Afrique & d'Amérique a des avantages, celui du Nord & de la pêche, peuvent également en procurer. Il entre auſſi dans le plan de la Société de s'en occuper par la ſuite.

Le commerce de Mer exige, pour fructifier, une aiſance entiere & des reſſources aſſurées; il veut pour l'entrepriſe des deux premieres branches projettées, la rencontre des moyens pour éviter le plus qu'il eſt poſſible la révolte & la mortalité des Négres; il demande plus de célérité dans les voyages d'Afrique & d'Amérique, un nombre de Navires ſuffiſant pour que les pertes ſoient plus diviſées, & les bénéfices certains & plus conſidérables. Leur allée & venue alternatives, & la plus grande économie dans les frais d'armement & de déſarmement; une entiere aſſurance des miſes des intéreſſés; qu'ils tiennent eux-mêmes les rênes de l'adminiſtration, & qu'ils voyent l'emploi de leurs fonds & les bénéfices qu'ils doivent en retirer chaque année.

Avec de pareilles vues, & en établiſſant le ſiége de leur entrepriſe dans la Capitale, ces Négocians doivent néceſſairement contribuer à la proſpérité du commerce maritime, & faire fructifier leurs miſes.

Paris étant le centre des richeſſes nationales, c'eſt une néceſſité d'y puiſer les reſſources du commerce; c'eſt un bien en même-temps pour les Provinces dans leſquelles ce refoulement fait circuler l'argent engorgé. Les Ports dépendent donc en quelque ſorte de la Capitale, qui devient naturellement le ſiége de toute grande entrepriſe de commerce.

De plus, Paris, enviſagé comme centre du Royaume, met un Commerçant plus à la portée d'avoir des connoiſſances exactes & entieres de la balance du commerce du Royaume & des États voiſins; il lui donne plus de facilité de tirer de la premiere main tout ce qui lui eſt néceſſaire pour ſes expéditions & pour placer ce qu'il recouvre de ſes opérations, en ſecondant les beſoins de l'État & du Public. Une maiſon principale de commerce ne peut donc être placée plus convenablement à tous égards, qu'en cette Ville.

La Société a cru devoir établir, quant à préſent, une maiſon au Havre, une à Bordeaux & une autre en Amérique, pour ſuivre les deux premieres branches de commerce ci-deſſus.

Elle ſe propoſe d'armer chaque année & à certaines époques ſucceſſives, quinze Navires & leurs dépendances; elle doit leur donner diverſes cargaiſons, les aſſujettir à diverſes deſtinations & mettre de la vivacité dans leurs expéditions.

Pour éviter la perte des capitaux des miſes, ils ſeront aſſurés. Les Compagnies d'aſſurances du Royaume, ou des perſonnes ſolvables ſeront donc les cautions des différens riſques de mer.

Une ſomme de *trois millions* ſera ſuffiſante pour embraſſer en grand les deux objets ci-deſſus, & *cent intérêts de trente mille livres* donneront ce capital.

On donnera la ſuite de ce Proſpectus dans l'ordinaire prochain.

LETTRE

De M. Balanche aux Auteurs, ſur les Pompes de M. de Liniere.

MESSIEURS,

Comme en ma qualité de Contrôleur général de la Manufacture royale des pompes de l'invention de M. Darles de Liniere, j'ai fait faire à Amiens l'eſſai de ſes pompes à incendie, j'ai vu avec étonnement ce que le ſieur Tillaye, M^e. Chauderonnier à Rouen, vous a engagé d'inſérer à ce ſujet dans votre Gazette du 21 du préſent mois de Juin; c'eſt une répétition des allégations annoncées de la part de ce même Artiſte dans le Mercure du mois de Mai dernier, ſur leſquelles M. de Liniere a jugé convenable de garder le ſilence, bien déterminé qu'il eſt de n'entrer avec qui que ce ſoit ſur ces matieres, dans des diſcuſſions de concurrence toujours indécentes & déplacées aux yeux des perſonnes ſenſées. Mais attendu que l'objet dont il s'agit a été mon ouvrage, ſur lequel il me convient de rectifier les faits tronqués par le ſieur Tillaye, ſans entrer dans le mérite des inventions, je crois, en l'abſence de M. de Liniere, de-

voir rendre compte au public de la vérité de ces faits, & devoir me ſervir à cet effet de la même voie dont le ſieur Tillaye a fait uſage pour lui en impoſer. Je vous prie donc, Meſſieurs, de vouloir bien inſérer cette lettre dans votre premiere Gazette, je ferai la même demande à M. de la Place pour le premier Mercure. Ma requiſition eſt juſte, vous la trouverez telle, je me renferme à la ſimple expoſition des faits.

A la requiſition d'un de Meſſieurs les Échevins de la Ville d'Amiens qui avoit vu la pompe de M. de Liniere à Paris, je fis partir au mois de Juillet 1767, une pompe pour en faire faire l'eſſai en préſence de la Ville aſſemblée & de M. l'Intendant qui l'honora de ſa préſence. Enſuite de cette expérience, Meſſieurs les Notables aſſemblés le 29 dudit mois de Juillet, délibérants ſur l'acquiſition à faire de pompes à incendie, conclurent ſur leur regiſtre ce qui ſuit, & dont le Secrétaire-Greffier m'a délivré une expédition en forme que j'ai entre les mains.

M. le Maire a dit, qu'il convenoit de s'occuper de l'acquiſition à faire des cinq nouvelles pompes autoriſées par Arrêt du Conſeil du 7 Février 1767.

Que Meſſieurs Darles de Liniere & Thillaye en avoient préſentés à la Ville dont on avoit fait l'eſſai.

Sur quoi il a été unanimement convenu que des cinq pompes à l'acquiſition deſquelles la Ville eſt autoriſée par Arrêt du Conſeil du 7 Février 1767, il en ſeroit requis trois de celles de l'invention du ſieur Darles de Liniere & du calibre ſemblable à la pompe qu'il annonce du prix de 1500 livres.

Que le marché de ladite acquiſition ſera paſſé avec ledit ſieur de Liniere, par M. Daveluy & Miné, que l'Aſſemblée nomme Commiſſaires ad hoc. *&c. &c.*

Voici l'extrait de ce Marché qui eſt entre mes mains.

Nous ſouſſignés, Commiſſaires pour les incendies, par délibération d'aſſemblée des Notables de la Ville d'Amiens, & particulierement par celle tenue, le jour d'hier, en vertu de nos pouvoirs, & à la ſuite des expériences qui ont été faites & requiſes des pompes pour les incendies de l'invention de M. de Liniere, & après avoir murement examiné les avantages à tirer de ces pompes, par comparaiſon avec celles en uſage dans notre Ville, & vu particuliérement les avantages qu'ont ces pompes de n'être ſujettes à aucuns frais d'entretien, & la certitude où l'on eſt dans les cas malheureux d'incendie d'un travail certain ſans craindre que ces pompes ſoient dans le cas de s'engorger par le ſable ou la vaſe, ainſi que nous nous en ſommes convaincus par les expériences que nous en avons fait faire en notre préſence, nous nous ſommes déterminés pour la ſûreté & le plus grand avantage de nos concitoyens, & ſous l'approbation de M. Dupleix de Bacquencourt, Intendant de la Généralité de Picardie, à acquérir

1°. Trois pompes à incendie, &c. &c.

Et de tout ce que deſſus montant à la ſomme de, & nous avons fait la commande à M. Balanche, Contrôleur général de la Manufacture royale deſdites pompes, établie à Paris, rue neuve Saint Gilles au Marais, &c. &c. *Fait double à Amiens le 30 Juillet 1767, ſignés*, M. Daveluy l'aîné, Charles Miné & Balanche.

A la ſuite de ce marché eſt l'approbation de M. l'Intendant.

Ces trois pompes ont été livrées & payées.

D'après ces faits, où donc eſt la prétendue préférence auſſi indécemment que faſtueuſement annoncée par le ſieur Thillaye en faveur de ſes pompes dans la Ville d'Amiens. Comment oſe-t-il dire hardiment que les expériences s'y ſont faites en *préſence de M. de Linieres*, qui n'eſt jamais allé dans cette Ville; qu'il y a eu dix hommes appliqués à ma pompe, quoiqu'il ſoit certain qu'il n'y en a jamais eu que ſix, *&c.* Je me tais ſur les autres traits avanturés par cet Artiſte, pour ne pas m'écarter des intentions de M. de Liniere, ſur ce qui peut ſentir des diſcuſſions de concurrence. Je vous parlerai, Meſſieurs, dans une ſeconde lettre de ce qui s'eſt paſſé à S. Domingue au ſujet des pompes de M. de Linieres.

Navires en armement.

Du Havre, *le 22 Juin 1768.*

Les Navires les *Deux Sœurs*, de 180 tonneaux, Capitaine *Layut*, & le *Dragon*, de 180 tonneaux, Capitaine *Guyot*, ſont en charge dans ce Port, le premier pour la

Guadeloupe partira à la fin de Juillet, étant armé par M. de la Vigne; le ſecond doit aller à Cadix, & partira au commencement de Juillet. Ceux qui voudront y charger pourront s'adreſſer à Rouen, à MM. *Horrutener Wetther* & Compagnie, rue Ancriere, & au Havre, à MM. veuve Foache & fils.

AVIS.

Le ſieur Jourdain, déjà connu par ſes principes pour l'écriture & l'arithmétique, & par le moyen deſquels il met ſes éleves en état de très-bien compter en peu de temps, ce qui lui eſt facile de prouver par ceux qu'il a déjà faits, offre ſes ſervices aux perſonnes qui voudront ſe perfectionner dans ces ſciences. Il joint à ſes leçons journalieres des raiſonnemens ſur l'orthographe, objet eſſentiel à l'éducation de la jeuneſſe. Le ſieur Jourdain enſeigne encore la tenue des livres pour le commerce, ainſi que les changes étrangers; les perſonnes qui deſireront apprendre ces objets, auront la bonté de lui écrire à l'adreſſe ci-après.

A M. Jourdain, chez M. Davancens, Mᵉ & Marchand Tailleur d'habits, rue St. Honoré, à l'Image Sainte-Genevieve, entre la rue du Roule & celle de l'Arbre-ſec, à Paris.

FINANCES.

CHARGES A VENDRE.

UNe charge de Maître des Comptes en la Cour de Normandie.

Une Charge de Contrôleur du Payeur des gages de MM. de la Cour des Comptes de Normandie; cette Charge exempte de taille, comme étant de Cour ſouveraine. S'adreſſer pour ces deux articles à M. *Decaen*, Notaire, à Rouen.

Charge de Notaire, à vendre, dans la Juriſdiction de Serrieres en Vivarais, & ſon mandement, avec une maiſon, ſituée dans le Bourg ſur le Port: il y a un jardin fort agréable qui eſt attenant à la maiſon: s'adreſſer à Madame *Charlet*, Marchande de modes, grande rue Merciere, du côté de la Mort qui trompe, vis-à-vis du Coq, à Lyon.

Charge de Notaire réſervé pour les Paroiſſes d'Azieu, Genas & Saint-Prieſt en Dauphiné, à deux lieues de Lyon, à vendre, avec deux Offices de Secrétaire-Greffier, pour les affaires du Roi, des mandements de Genas, Azieu, Meyſieu & Chaſſieu, tous Royaux & héréditaires: s'adreſſer à M. *Deſſables*, Notaire, Place Confort, à Lyon.

Paiement des Rentes ſur l'Hôtel de Ville.

PAYEURS. *MM.*	Parties.	Lettres.	Prochain paiemᵗ. de Juil.
Boſcheron,	6ᵉ.	t. let.	4
Boutet de M.	17ᵉ.	M.	6
D'Eaubonne,	37ᵉ.	P.	6
De la Bretaiche,	40ᵉ.	P.	6
Nau,	41ᵉ.	t. let.	5
Meulan,	44ᵉ.	t. let.	6
Lallemant,	49ᵉ.	N.	6
Deſplaces,	61ᵉ.	M.	5

COURS DES EFFETS PUBLICS A PARIS.

Juin 1768.	*Lundi 27.*	*Mardi 28.*	*Mercredi 29.*
Ac. des Indes.	1252 ½	1250	
Emp. de la Com.			
Prom. à 5 p ⅋.	15		
Prom. à 4 p ⅋.	40	40 ½	
Bill. de la Com.			
Ac. des Fermes.	902 ½	900	
Amortiſſement.			
2ſ. p. l. du Dix.	9 ½ 10. 4ᵐ		
3ᵉ. Loterie.	3 ½	3 ½	
Annuités.	337	337	FESTE.
Coup. d'An.	67	67	
Emp. de 10 mil.	38	38	
Emp. de 30 mil.	39	39 ½	
Col. 1759.			
Canada.	44 ½	44 ½	
4ᵉ. L. Epoques	8 11ᵉ 13		
Nouette	37 ½	38	
Ac. de la caiſſe	1192 ½	1192 ½	
CONTRATS tirage de la C.		6ᵉ. 40ſ. 4ᵉ. 340	
Bretagne.			